

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à accompagner les utilisateurs dans la prise en compte du cadre légal du recours au travail temporaire, à sécuriser les contrats de mission et de mise à disposition et à anticiper les contrôles de l'inspection du travail ou les actions prudhommales. Elle contribue à professionnaliser le discours des permanents de l'agence et à renforcer leur capacité à assumer le rôle d'assistance et de conseil aux utilisateurs.

Objectifs pédagogiques :

Justifier le recours au travail temporaire	Respecter les interdictions de recours	Gérer le délai de carence	Mesurer les risques encourus
--	--	---------------------------	------------------------------

Prérequis : Aucun

1. Justifier le recours au travail temporaire

Identifier les situations de recours licites au TT
Sélectionner le cas de recours pertinent au regard de la situation

Gérer les situations d'absence de recours licite
Identifier les exigences légales et jurisprudentielles relatives à la justification du cas de recours
Rechercher des éléments précis, probants, sincères et vérifiables

Rédiger une justification concise

Modalités pédagogiques : exercices de détermination du motif pertinent, de rédaction de justification, études de cas

2. Respecter les interdictions de recours

Expliciter les interdictions de recours spécifiques
Gérer les dérogations possibles
Repérer l'utilisation du TT pour pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice

Modalités pédagogiques : études de cas

3. Gérer le délai de carence

Identifier la règle applicable à l'EU, compte tenu d'un éventuel accord de branche dérogatoire

Repérer les enchainements fautifs au poste de travail

Gérer la succession de contrats du salarié intérimaire

Modalités pédagogiques : analyse des textes, étude de cas

4. Mesurer les risques encourus

Identifier le risque pénal
Se repérer dans la procédure de requalification du CTT
Evaluer le risque civil
Défendre la position de l'AE face au contrôle de l'inspection du travail
Anticiper le risque prudhommal

Modalités pédagogiques : analyse des textes, études de cas

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Tout collaborateur d'agence en charge des contrats ou de la relation client

Groupe de 3 à 10 participants

Formateur
Profil consultable sur www.managir.com

Réf. 128-042
Version 140525